



## 17ème législature

<b>Question N° : 182</b>	De <b>M. Jean-Luc Bourgeaux</b> ( Droite Républicaine - Ille-et-Vilaine )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Ruralité, commerce et artisanat		<b>Ministère attributaire</b> > Ruralité, commerce et artisanat
<b>Rubrique</b> >chambres consulaires	<b>Tête d'analyse</b> >Difficultés financières des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA)	<b>Analyse</b> > Difficultés financières des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA).
Question publiée au JO le : <b>08/10/2024</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Luc Bourgeaux attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargée de la ruralité, du commerce et de l'artisanat, sur les difficultés financières rencontrées par les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) en particulier celle de la région Bretagne qui regroupe 91 000 entreprises artisanales et 7 300 apprentis. Les CMA rencontrent des difficultés résultant des baisses de ressources imposées en 2023, notamment par la décision de France compétences relative aux coûts des contrats d'apprentissage. Le décret n° 2023-858 du 6 septembre 2023 relatif à la fixation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage (NPEC) et le référentiel de France compétences ont provoqué une diminution en moyenne de 5 % des NPEC dont les effets menacent la pérennité de l'offre de formation de niveaux 3 et 4 (CAP, BP, Bac Pro). La méthode de calcul retenue ne prend pas en compte les coûts propres aux formations dispensées dans des plateaux techniques de qualité. Ces éléments déstabilisent l'équilibre financier des CMA, qui participent à la formation de plus de 112 000 apprentis chaque année et accompagnent plus de 1,8 million d'entreprises artisanales en France. Aussi il lui demande quelles mesures et quels moyens financiers le Gouvernement compte mettre en œuvre afin de soutenir le réseau des CMA et ainsi soutenir durablement l'artisanat en France.